

LET – LIEU D’ENFOUSSEMENT TECHNIQUE DE LACHUTE RECTIFICATION

Lachute, le 2 décembre 2009 – Gestion Environnementale Nord-Sud (GENS) a diffusé le 30 novembre un communiqué qui contenait une erreur d’interprétation. Le texte suggérait que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM) avait toléré des activités polluantes au Lieu d’enfouissement technique de Lachute, ce qui n’est pas du tout le cas et GENS s’en excuse.

La Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM) a toujours géré le LET de Lachute avec la plus grande rigueur pour assurer la protection de l’environnement dans l’intérêt de tous les citoyens des communautés qu’elle dessert.

Les travaux réalisés ont permis d’améliorer la capacité de traitement des eaux usées du lieu d’enfouissement technique (LET) de Lachute tout en respectant les normes de rejet définies par la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM).

COMMUNIQUÉ CORRIGÉ

Gestion Environnementale Nord-Sud (GENS), une société sœur de RCI Environnement, est heureuse d’annoncer la conclusion d’une entente de bassin avec l’Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord) qui vise l’amélioration de l’efficacité du traitement des eaux usées provenant du lieu d’enfouissement technique (LET) de Lachute.

GENS a réalisé au Lieu d’enfouissement technique (LET) de Lachute, des travaux d’une valeur d’environ 1,5 million \$, incluant l’aménagement d’un nouveau bassin aéré de rétention supplémentaire de 20,000 m³, l’ajout de bactéries nitrifiantes afin de réduire l’azote ammoniacal, l’échantillonnage et l’analyse hebdomadaire des paramètres indicateurs, et l’augmentation de 500 % de la puissance d’aération des eaux de lixiviation.

La mise en service des nouveaux équipements s’est traduite par une réduction des agents polluants dans les rejets d’eaux industrielles. La mesure des résultats a démontré une réduction de 97 % de la charge de DBO₅, de 69 % de la charge d’azote ammoniacale, et de 93 % de la charge de matières en suspension. Grâce à ces résultats, le LET de Lachute respecte les normes de rejet définies par la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM).

« Nous sommes très heureux des résultats de ces travaux majeurs car nous nous sommes fait un devoir depuis l’attribution de notre mandat de gestion en 2007, de gérer ce site avec rigueur et conformément aux exigences de la loi et la RIADM, conformément à nos politiques et pratiques d’entreprise », a déclaré Jean Beaudoin, premier vice-président Développement stratégique et responsable du LET. « L’entente de bassin s’inscrit pleinement dans notre vision de la gestion responsable du LET de Lachute dans une perspective de développement durable pour toute la région. »

Le président d'Abrinord, monsieur Claude Magnan, a tenu pour sa part à souligner que « les mesures mises en place dans ce projet cadrent avec plusieurs objectifs du Plan directeur de l'eau (PDE) du bassin versant la rivière du Nord et témoignent d'un grand sens des responsabilités face à l'amélioration de la qualité de l'eau. »

Rappelons que la signature d'une entente de bassin est un engagement à effectuer des actions jugées prioritaires dans le Plan directeur de l'eau (PDE) et qui auront des répercussions positives sur la qualité de l'eau ainsi que sur les écosystèmes aquatiques et riverains. Le PDE du bassin versant de la rivière du Nord est issu de la concertation de tous les acteurs de l'eau. Il pose un diagnostic, identifie les enjeux prioritaires et propose des pistes de solutions et d'actions à entreprendre par tous et chacun.

Le site d'enfouissement de Lachute a obtenu la reconnaissance officielle de lieu d'enfouissement technique (L.E.T.) du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) à la fin de 2008.

- 30 -

Pour information :

Jean Beaudoin
Premier vice-président, Développement stratégique
Gestion environnementale Nord-Sud
Tél. : 514 352 2020

Sophie Tremblay-Carle
Responsable des communications
Abrinord
Tel. : 450 432 8490